

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juillet 2007

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC - (n° 101)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 101

présenté par

M. Vidalies, M. Brottes, M. Mallot, M. Destot, M. Bono, Mme Lepetit, M. Eckert,
M. Gille, Mme Coutelle, M. Dolez, M. Gorce, M. Duron, M. Goua, M. Letchimy,
M. Françaix, M. Viollet, M. Charasse, M. Deguilhem, M. Giacobbi, M. Issindou,
M. Le Bouillonnet, M. Néri, Mme Iborra
et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 10

Dans l'alinéa 1 de cet article, substituer à l'année :

« 2008 »

l'année :

« 2009 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à laisser une année supplémentaire pour évaluer l'application de la loi. L'adoption des plans de transport adapté et d'information des usagers au 1^{er} janvier 2008 étant irréaliste, son évaluation quelques mois plus tard est donc évidemment impossible.